



Découvrez le 1er système
d'extension des horaires open+
en France

Albert, le 15/09/2022





1- Contexte du développement de la lecture publique

2016: schéma directeur de Lecture public

- 2 axes → **la construction de nouveaux équipements situés stratégiquement sur les pôles urbains; et le développement des publics.**
- Soutien de l'Etat: 2 CTL de 2016 à 2021: recrutement de 2 postes et soutien aux actions culturelles.
- **Zèbre d'Albert:** tête de réseau, avec 1470 m² d'espaces utilisés par la médiathèque. Deux autres équipements: **Zèbre de Bray-sur-Somme:** 320 m², **Zèbre d'Acheux en amiénois:** 575 m² dont 288 m² pour la médiathèque.
- **Le développement des publics:** renforcement de l'EAC et de l'action culturelle, renforcement des formations numériques



2- Repères temporels

2016: schéma directeur Lecture publique

2^e semestre 2019: début des travaux des Zèbres d'Albert et de Bray-sur-Somme

2021: étude sur l'extension des horaires d'ouverture

Juin 2021: ouverture de la médiathèque de Bray-sur-Somme

Janvier 2022: ouverture de la médiathèque d'Albert

Août 2022: mise en place de l'Open+



3- Missions des nouveaux équipements

- **Enjeu du Pôle d'Albert: jouer un rôle majeur de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du territoire.**
- Le développement des publics reste un objectif principal du projet de service:
 - Croisement des publics entre les services du Pôle
 - Renouvellement des services: collections, actions culturelles et EAC, services numériques
 - Démarche sur l'accessibilité
 - Travail sur l'aménagement et la prise en compte des pratiques diverses



4- Mise en place de l'Open +

- Objectifs de la collectivité: accroître la fréquentation, développer les usages et la satisfaction des usagers, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.
- Un outil qui répond à certains types d'usages, lié aux mutations des pratiques culturelles et à l'équipement créé:
 - Des usages qui se renforcent avec l'offre 3^{ème} lieu: consultation et travail sur place, rester pour divers motifs: détente, lieu de convivialité.
 - Le séjour vaut pour lui-même et ne peut pas toujours être différé, d'où la nécessité de « coller » d'avantage aux rythmes de disponibilités des habitants. L'accès au lieu doit correspondre aux temps d'usage des espaces souhaités par les usagers, au-delà d'un simple accès aux collections, ce que peut permettre l'Open +.
 - Plus on propose des horaires larges, plus on est susceptible de capter un éventail large de public aux attentes diverses.

5- L'extension des horaires d'ouverture

2021: étude temporelle de territoire

- Résultats de l'enquête habitants: demande d'ouverture sur la pause méridienne, en soirée, étendue le WE et pendant les vacances scolaires, le dimanche matin.
60% des répondants envisagent selon le moment d'être en autonomie ou accompagné d'un bibliothécaire, et 30% des répondants en toute autonomie.
- Résultats de l'étude et moyens mis en œuvre: harmonisation des horaires sur les 2 sites (24h30), recrutement de contractuels et d'1 ETP, 3 phases d'élargissement des horaires:

Phase 1: ouverture des 2 sites, ouverture sur la pause méridienne, travail sur la qualité d'accueil avec les équipes, passage à la RFID

Phase 2: mise en place de l'Open +, analyse des retours des usagers et des modalités de fréquentation

Phase 3: ouverture de la nouvelle médiathèque d'Acheux (2023), recrutements, réflexion sur l'extension de l'Open +

- En parallèle, travail RH sur l'aménagement du temps de travail des agents.



6- Le fonctionnement

- ▶ Les horaires: pendant les vacances scolaires: le lundi matin pour les ALSH, l'après-midi tout public 14h-16h30, mardi matin et vendredi matin 10h-12h.
- ▶ Hors vacances scolaires: lundi 14h-16h30.
- ▶ Pas de modification dans l'organisation de travail des agents.
- ▶ Service proposé à tout inscrit majeur, tolérance pour les 16-17 ans, avec une autorisation parentale.



7- La charte Open +

L'utilisateur doit signer une charte qui rappellera les principes suivants :

- ▶ L'accès permet de profiter des espaces de la médiathèque, de s'installer pour lire, jouer aux jeux de société, travailler, emprunter et retourner des collections, **dans le respect des usages auxquels le matériel et les espaces sont dédiés.**
- ▶ **L'utilisateur n'est pas accompagné par un agent** : il doit être autonome aux automates de prêts/retours ; son abonnement doit être à jour et sa carte valide.
- ▶ L'agent présent dans l'espace est là pour tout problème relevant **des questions de sécurité**, et pour **donner accès à l'ascenseur** aux personnes à mobilité réduite. Il n'est pas en accueil public.
- ▶ **Un utilisateur ne peut pas en faire entrer un autre qui n'aurait pas souscrit à l'accès Open +** (sauf cas des jeunes enfants accompagnés de leurs parents).
- ▶ **Les jeux de société ne pourront pas être empruntés.**



Merci.

